

Réponse du Conseil administratif du 30 mai 2024 à la motion du 5 avril 2016 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Morten Gisselbaek, Sandrine Burger, Grégoire Carasso, Olivier Gurtner, Marie-Pierre Theubet, Stéphane Guex et Brigitte Studer: «Pour une vraie place de Neuve».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le désastre que représente actuellement la place de Neuve en termes d’aménagement et d’usages;
- le potentiel de valorisation qu’offre cet espace qui pourrait – et devrait – être une des plus belles places de Genève;
- le besoin – grandissant au rythme de la croissance de la ville – de rendre aux places leur rôle de lieux d’activités sociales pour la population;
- le fait que la problématique de la place de Neuve a déjà été mise en avant il y a plus de vingt ans avec, entre autres, un concours d’architecture pour son aménagement;
- le fait que le projet issu du concours fait aujourd’hui partie d’un passé non réalisé;
- la motion M-755 du 28 novembre 2007, acceptée par le Conseil municipal le 17 mars 2008, qui réclamait avec impatience la valorisation de cette place;
- le projet de mise en valeur par l’installation d’éclairages prévu par la PR-1170, qui restera une amélioration d’ordre cosmétique de la place,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- procéder à une étude complète sur l’ensemble des enjeux de circulation à la place de Neuve et aux alentours;
- lancer un véritable processus d’aménagement de la place de Neuve pour lui rendre sa fonction d’espace public, dans le cadre d’un nouveau projet intégrant les enjeux, contraintes et possibilités d’aménagement actuels.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif rappelle le contexte général dans lequel se trouve la place de Neuve:

- des trafics individuels motorisés (TIM) et collectifs (TC) très importants avec pas moins de huit lignes des Transports publics genevois (TPG) (80, 12, 17, 18, 3, 5, 20, 92);
- une situation en zone I de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), où la priorité doit être donnée aux transports publics et à la mobilité douce;
- un trafic TIM provenant majoritairement du pont de la Coulouvrenière, du boulevard Georges-Favon et de la rue Harry-Marc (études mobilité datant de 2022, réalisées pour le projet Rive);
- située au débouché de la rue de la Croix-Rouge, où il est interdit de circuler dans le sens descendant, en direction de la place de Neuve, excepté TPG, taxis, transports professionnels et cycles, en vigueur depuis 2020 (mesure Covid-19 pérennisée, un arrêté définitif doit être pris par le Canton de Genève en 2024);
- adjacente à la rue de la Corrairie qui est interdite à la circulation (excepté taxis, riveraines et riverains, transports professionnels et TPG) dans les deux sens;
- en bordure de la Vieille-Ville, où une modification des règles de circulation (renforcement du contrôle d'accès) est prévue dans le cadre de la prise de nouveaux arrêtés de circulation;
- en bordure du parc des Bastions qui est un lieu de vie sociale important;
- située dans un secteur où le Canton de Genève souhaite prioriser les transports professionnels (secteur Bel-Air – place de Neuve).

Le Conseil administratif reconnaît tout à fait l'importance et la nécessité d'un réaménagement de ladite place. Cela étant, il convient d'abord de faire respecter les conditions de la LMCE zone I en supprimant le trafic de transit TIM qui entrave le bon fonctionnement des TC et empêche tout aménagement.

Le Conseil administratif rappelle qu'un élargissement de la zone I LMCE, afin d'englober une plus large partie de la ville de Genève, a été demandé au Canton de Genève dans le cadre de sa consultation liée au Plan d'action sur le réseau routier (PARR) en 2022, demande restée sans réponse à ce jour. Cette demande a été réitérée dans le cadre de la dernière consultation cantonale sur ses plans d'actions pour la mobilité.

La volonté de la Ville de Genève dans ce secteur est de diminuer les flux du TIM avant d'engager toute étude d'aménagement.

Plusieurs projets communaux en cours d'étude ou en attente de démarrage des travaux contribueront à diminuer le trafic dans le secteur et à apaiser le trafic sur la place de Neuve, à savoir:

- les études du tram sur le boulevard Georges-Favon: diminution du TIM par report sur la moyenne ceinture;
- les études du tram rue des Terreaux-du-Temple. Une modification de parcours du tram 15 est prévue dans le contexte du projet de la gare de Cornavin. Celui-ci circule aujourd'hui sur le boulevard James-Fazy en direction de la rive gauche et sur la rue des Terreaux-du-Temple dans l'autre sens. Le projet prévoit de le faire circuler dans les deux sens sur une seule artère;
- le réaménagement de l'avenue du Mail (qui fait actuellement l'objet de recours): diminution de trafic depuis la place du Cirque en direction du carrefour des Vingt-Trois-Cantons et pérennisation du nombre de voies actuellement à l'essai (une voie TIM, une voie TPG et taxis, une piste ou bande cyclable); le risque immédiat est que cela augmente le trafic sur la place de Neuve, mais à long terme l'aménagement favorisera le report du trafic sur la moyenne ceinture;
- les études engagées suite aux travaux sur le boulevard du Pont-d'Arve entre juin et décembre 2023. Les travaux ont nécessité la fermeture, partielle ou totale selon les périodes, dudit boulevard entre le carrefour des Vingt-Trois-Cantons et la rue des Voisins. Ainsi, un bilan de l'impact de ces travaux sur la circulation sur la place de Neuve afin d'étudier la possible mise en œuvre de mesures correctrices en collaboration avec l'Office cantonal des transports (OCT) va être réalisé et permettra également de justifier une réduction du trafic.

Le Conseil administratif informe également que le trottoir devant le Conservatoire de musique va être rénové, élargi et végétalisé par huit arbres supplémentaires. L'autorisation de construire a été déposée et est en cours d'instruction. La Ville de Genève espère réaliser ces travaux cette année encore. Ainsi, le Conseil administratif considère qu'il faut faire avancer et réaliser les différents projets évoqués ci-dessus pour évaluer leur impact sur le trafic avant d'engager les études d'aménagement de la place de Neuve.

En revanche, le Conseil administratif s'engage à demander au Canton de Genève la suppression totale du TIM sur la rue de la Croix-Rouge, en interdisant le trafic de transit provenant du boulevard Georges-Favon, traversant la place de Neuve puis remontant la rue de la Croix-Rouge vers le boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, avec les mêmes restrictions qui s'appliquent actuellement à la descente.

De ce fait, le Conseil administratif confirme qu'il partage pleinement la volonté d'aménager une place publique de qualité, mais uniquement après une

réduction conséquente du TIM et une éventuelle réorganisation des flux TIM, TC et modes doux.

Enfin, cette façon de procéder par étapes permettra de planifier un réaménagement de la place de Neuve apaisée et répondant mieux aux attentes du public, après plusieurs phases successives d'adaptation du trafic, que ce soit par prise d'arrêtés ou dans le cadre d'aménagements connexes.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler